



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 15300

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'enseignement de l'écologie et du développement durable au sein des différentes classes de nos établissements scolaires. Le contenu des programmes manque en effet cruellement d'un réel enseignement de la défense de l'environnement, de l'écologie et du développement durable. De nombreuses sommités et experts dans ce domaine font le constat d'un réel manque d'intérêt de connaissances des élèves en fin de leur cursus scolaire, ce qui semblerait dénoter de réelles lacunes à cet égard dans les programmes scolaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses projets en ce domaine.

Texte de la réponse

L'environnement et le développement durable sont parmi les principales préoccupations du gouvernement. Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a bien entendu un rôle majeur à jouer dans ces domaines. Tout au long de leur scolarité, les élèves acquièrent déjà des connaissances relatives à ces thématiques : l'eau et sa préservation, l'air, le climat et l'effet de serre, les écosystèmes, les sols, les questions de responsabilité individuelle et collective... Les dispositifs interdisciplinaires tels que les itinéraires de découverte, les travaux personnels encadrés, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel sont les lieux privilégiés de traitement de ces thèmes transversaux. De nombreuses initiatives font une large place à l'environnement et au développement durable. L'opération « Envie d'agir » qui valorise l'engagement des jeunes, fréquent sur les questions de solidarité Nord-Sud ou d'environnement, le « Campus des énergies », qui invite les jeunes à s'informer sur le débat national sur les énergies, l'opération « Mille défis pour ma planète », sont autant de moments phares de l'éducation à l'environnement. Le séminaire gouvernemental sur le développement durable du 28 novembre 2002 a porté création du comité interministériel du développement durable. Une mission interministérielle visant à renforcer l'éducation et la formation à l'environnement a été confiée par le Premier ministre au professeur Michel Ricard. Les actions à mener pour les mettre en place sont à l'étude. Il s'agira, non de créer un nouvel enseignement spécifique, mais de souligner les convergences et renforcer la cohérence des apports de différentes disciplines aux champs de l'écologie et du développement durable. D'ores et déjà, la première semaine du développement durable est organisée en juin 2003. Des mesures concrètes seront prises dès la rentrée prochaine. Un bilan en sera fait dans la perspective d'une généralisation. A l'heure où l'ensemble des acteurs de nos sociétés prennent conscience de la nécessaire solidarité humaine pour l'avenir de notre planète, le concept de développement durable, de plus en plus prégnant, fait l'objet d'une attention particulière du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15300

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2362

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4567